

MINISTÈRE DES SPORTS

DIRECTION DES SPORTS

Sous-direction de l'emploi et des formations
Bureau des métiers, de la réglementation et
des diplômés (DS/C1)

Personne chargée du dossier :

Laurence MAROIS

Tél : 01 40 45 91 93

Mél : laurence.marois@jeunesse-sports.gouv.fr

Le Ministre des sports

à

Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux
de la jeunesse, des sports et de la cohésion
sociale (DRJSCS)

Mesdames et Messieurs les directeurs des
établissements publics nationaux

POUR ATTRIBUTION

Mesdames et Messieurs les préfets de
département (DDCS, DDCSPP)

POUR INFORMATION

CIRCULAIRE N°DS/DSC1/2012/149 du 1er avril 2012 relative à la mise en œuvre de la spécialité « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport.

Date d'application : **1^{er} avril 2012**

NOR : SPOV1210254C

Classement thématique : services déconcentrés

Résumé : cette instruction a pour objet de préciser les modalités de réalisation et d'évaluation des exigences préalables à l'entrée en formation fixées pour chaque mention, et les exigences relatives aux objectifs intermédiaires de l'unité capitalisable 9 pour chaque mention.

Mots-clés : encadrement – équitation – diplômés professionnels de l'animation et du sport – exigences d'entrée.

Textes de référence :

- Arrêté du 28 juin 2003 modifié le 29 décembre 2011
- Instruction n°02-170 JS du 11 octobre 2002 relative aux modalités de mise en œuvre du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Instruction n°03-111 du 4 juillet 2003 relative à la constitution des jurys de diplômés

Textes abrogés :

- Instruction 04-050 JS du 24 mars 2004 relative à la mise en œuvre de la spécialité « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- Instruction 04-096 JS du 17 juin 2004 relative à la mise en œuvre de la spécialité « activités équestres » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Textes modifiés : Arrêté du 28 juin 2003 modifié

Annexes : 2

Annexe I : Modalités de réalisation des exigences préalables

Annexe II : Modalités de réalisation de l'objectif intermédiaire 9.1 de l'UC 9

La présente instruction a pour objet de présenter les principales modifications apportées par l'arrêté du 29 décembre 2011 à l'arrêté du 28 juin 2003 portant création du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS) spécialité activités équestres, de préciser les exigences préalables à l'entrée en formation et les exigences relatives aux objectifs intermédiaires de l'unité capitalisable 9 pour chaque mention.

L'arrêté du 29 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 28 juin 2003 entre en vigueur le 31 mars 2012.

I. Les principales modifications sur la rénovation du BP JEPS spécialité « activités équestres »

Le BP JEPS spécialité « activités équestres » a été rénové à la demande de l'ensemble des partenaires : commission paritaire nationale de l'emploi des entreprises équestres (CPNE-EE), fédération française d'équitation (FFE), institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), avec le soutien de l'inspecteur coordinateur.

Les cinq mentions rattachées au BP JEPS spécialité activités équestres sont conservées : équitation, tourisme équestre, attelage, équitation western, équitation de tradition et de travail.

La rénovation du BP JEPS spécialité « activités équestres » vise à clarifier et simplifier l'arrêté du 28 juin 2003 portant création du BP JEPS spécialité « activités équestres » et ses annexes notamment au regard des compétences attendues des titulaires du diplôme. Ils seront capables d'encadrer toutes les activités équestres à des fins de découverte, d'initiation et de loisirs et ce, quelle que soit la mention obtenue, et d'enseigner jusqu'aux premiers niveaux de compétition dans la discipline visée par la mention.

Les exigences préalables à la mise en situation pédagogique définies en annexe IV ont été également modifiées. Elles valident des compétences minimales permettant la mise en situation pédagogique des stagiaires et ne sont plus en lien avec la validation d'objectifs intermédiaires du référentiel de certification.

Le référentiel de certification a conservé son architecture, 4 Unités Capitalisables (UC) transversales, 3 UC de spécialité, 2 UC de mention et 1 UC d'adaptation à la fonction.

Toutefois, des modifications ont été apportées aux compétences visées par les unités capitalisables suivantes :

- les UC 5 et 6, associent désormais aux compétences d'animation celles liées à l'apprentissage et à la technique de l'activité ;
- l'UC 7 vise la mobilisation de connaissances liées aux activités équestres, à leurs animations et à leurs réglementations ainsi que des capacités liées à la gestion, à l'entretien, aux soins des chevaux et à leur travail ;
- l'UC 8 a pour objectif l'acquisition des compétences liées à l'enseignement des disciplines équestres dans la mention jusqu'aux premiers niveaux de compétition ; le référentiel de certification de l'UC 8 de la mention tourisme équestre prend en compte les compétences spécifiques nécessaires à l'encadrement des randonnées équestres ;
- l'UC 9 est recentrée sur des compétences techniques qui sont évaluées à travers les tests fixés dans cette instruction et sur des compétences d'explicitation.

II. Les exigences préalables à l'entrée en formation fixées pour chaque mention

Pour l'ensemble des épreuves réalisées lors des exigences préalables à l'entrée en formation, le jury prend toutes les dispositions à l'égard d'un candidat ou d'un cheval ou poney jugé inapte à poursuivre le test.

Le jury peut interrompre une épreuve et refuser l'admission d'un candidat :

- si l'insuffisance de ses aptitudes est un danger pour lui-même, sa monture et/ou les tiers,
- si l'état physique de son cheval est insuffisant,
- si le comportement du cavalier est contraire au respect du jury ou du cheval.

Les exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF), définies en annexe III de l'arrêté du 28 juin 2003 modifié le 29 décembre 2011 cité en référence, sont organisées par l'organisme de formation dans les conditions définies ci-dessous en annexe I. Les EPEF sont évaluées, sous la responsabilité du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale qui peut s'appuyer sur un ou des expert(s) désigné(s) par ses soins.

Les représentants des employeurs et salariés doivent être compétents en regard de la mention concernée, et désignés par la CPNE-EE ou ses antennes régionales les CPRE-EE.

Pour chaque mention, l'évaluation des exigences préalables est réalisée au regard des compétences attendues des candidats précisées dans l'annexe III de l'arrêté du 28 juin 2003 modifié et à travers trois tests définis en annexe I.

Il n'y a pas de compensation entre les trois tests d'évaluation : un candidat n'ayant pas acquis l'un des trois tests ne peut obtenir l'attestation de réussite aux exigences préalables.

Les décisions sont motivées à partir des critères définis et des événements constatés. Les évaluateurs peuvent, s'ils le jugent nécessaire à la pertinence de l'évaluation, demander au candidat de se représenter avec un autre cheval.

L'attestation de réussite aux exigences préalables est délivrée par le directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou l'expert désigné par ses soins, conformément aux dispositions de l'instruction du 11 octobre 2002 (n°02-170 JS relative aux modalités de mise en œuvre du BP JEPS).

III. Les exigences relatives aux objectifs intermédiaires de l'unité capitalisable 9, pour chaque mention

Pour l'ensemble des tests réalisés lors des épreuves relatives aux objectifs intermédiaires de l'UC9.1, le jury prend toutes les dispositions à l'égard d'un candidat ou d'un cheval ou poney jugé inapte à poursuivre le test.

Le jury peut interrompre une épreuve et refuser la certification d'un candidat :

- si l'insuffisance de ses aptitudes est un danger pour lui-même, sa monture et/ou les tiers,
- si l'état physique de son cheval est insuffisant,
- si le comportement du cavalier est contraire au respect du cheval ou du jury.

Les modalités de réalisation de l'objectif intermédiaire 9.1 de l'unité capitalisable 9, pour chaque mention, font l'objet d'une définition particulière, et sont précisées dans l'annexe II. Le choix des modalités de certification de l'objectif intermédiaire 9.2 reste à l'initiative de l'organisme de formation.

Pour chaque mention, les épreuves fixées à l'annexe II de cette instruction, sont évaluées par le jury ou une commission du jury. Les représentants des employeurs et des salariés doivent être qualifiés en regard de la mention concernée et désignés sur proposition des organisations représentatives.

Les évaluateurs peuvent, s'ils le jugent nécessaire à la pertinence de l'évaluation, demander au candidat de se représenter avec un autre cheval.

Je vous remercie de bien vouloir me faire part des éventuelles difficultés d'application de la présente instruction, qui sera publiée au BOJS.

Le Directeur des sports

Signé

Richard MONNEREAU

Annexe I

Modalités de réalisation des exigences préalables pour chacune des mentions de la spécialité activités équestres

Mention Equitation

1 - Etre capable de présenter un cheval ou un poney D sur le plat sur la reprise définie

Déroulement :

Le candidat présente la reprise en tenue adaptée et correcte, sur un rectangle de 60 m x 20 m, en filet ; éperons et cravache facultatifs.

Le cheval est préalablement détendu.

Durée : 6 minutes

Reprise imposée :

Fig.	Mouvements	
1	A X C	Entrée au trot de travail Arrêt, immobilité, salut ; rompre au trot de travail Piste à main gauche
2	SP	Changement de main en développant le trot quelques foulées
3	A LS	Doubler Cession à la jambe droite
4	C Entre M et R A la piste	Pas moyen ½ volte renversée (environ 4 m de diamètre) et rejoindre la piste en déplaçant les hanches à l'extérieur, sans pli Rompre au trot de travail
5	H Entre S et H A la piste	Pas moyen ½ volte renversée (environ 4 m de diamètre) et rejoindre la piste en déplaçant les hanches à l'extérieur, sans pli Rompre au trot de travail
6	RV	Changement de main en développant le trot quelques foulées
7	A LR RS	Doubler Cession à la jambe gauche Trot de travail
8	S	Cercle à gauche de 12 m de diamètre
9	E X B	Doubler Arrêt, immobilité, reculer de quelques pas, rompre au trot de travail Piste à droite
10	P	Cercle à droite de 12 m de diamètre
11	A	Cercle de 20 m : obtenir une descente d'encolure quelques foulées en laissant filer les rênes, le cheval devant se déplier vers l'avant et vers le bas ; reprendre ses rênes avant A
12	K	Galop de travail à droite
13	EB	½ cercle de 20 m développer le galop quelques foulées
14	KXH	Ligne courbe au galop à droite
15	RV	Changement de main ; transition au trot de travail quelques foulées ; départ au galop de travail à gauche
16	FXM	Ligne courbe au galop à gauche
17	C S	Trot de travail ½ cercle de 10 m
18	G	Arrêt, immobilité, salut

Critères d'évaluation :

Correction des allures : vitesse, cadence, activité
Qualité du contact, attitude
Correction de la position, de l'assiette et du fonctionnement du cavalier
Correction dans l'emploi et l'effet des aides
Qualité de la préparation et de la réalisation des mouvements, précision du tracé

2 - Etre capable de présenter un cheval ou un poney D sur un parcours d'obstacle défini

Déroulement :

Le candidat présente son cheval, préalablement détendu, sur le parcours, en tenue adaptée et correcte ; embouchures et harnachements conformes au règlement de CSO Amateur édicté par la Fédération française d'équitation (FFE).

Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu par les candidats à pied, avant l'évaluation.

Définition du parcours :

10 obstacles, dont 1 double à deux foulées, et 2 lignes à distance juste pour 5 ou 6 foulées ;
Côte des obstacles : hauteur : 0,90 m ; largeur maxi des obstacles simples : 1,05 m, dans la combinaison : 0,95 m

Longueur du parcours : de 400 à 450 m

Critères d'évaluation :

Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)
Qualité des abords (encadrement, adaptation des contrats de foulée à la locomotion du cheval)
Aisance, fonctionnement et liant du cavalier
Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)
Qualité de réalisation du parcours

Pénalités particulières :

2 chutes = non acquis
Non exécution de la totalité du parcours = non acquis
Attitude dangereuse = non acquis

3 – Etre capable de présenter un cheval ou un poney, à la longe ou aux longues rênes

Déroulement :

30 minutes avant l'épreuve, le candidat tire au sort entre :

a. longer un cheval ou un poney

Le candidat présente à la longe un cheval ou poney, sans enrênement, aux trois allures et aux deux mains.

Cette séance doit comprendre au minimum des transitions d'allures sur le cercle et des translations du cercle sur la ligne droite.

Durée : 15 minutes maximum

b. présenter un cheval ou un poney aux longues rênes

Le candidat présente un cheval ou poney aux longues rênes, aux trois allures et aux deux mains. Cette séance doit comprendre au minimum des transitions d'allures sur le cercle, une translation du cercle sur la ligne droite, un changement de main au pas et un changement de main au trot.

Durée : 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Adaptation de la tenue et du matériel
Correction dans l'utilisation du matériel
Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Choix et correction des exercices
Respect de la sécurité

Mention Tourisme équestre

1- Être capable de présenter un cheval, ou un poney D, sur un parcours défini en terrain varié

Déroulement :

Le candidat effectue le parcours* en tenue adaptée et correcte, embouchure libre, avec protection céphalique, gilet de sécurité et gants.

Harnachement et embouchure adapté au tourisme équestre. Le seul enrênement autorisé est la martingale à anneau.

Le cheval est préalablement détendu.

Le plan du parcours est affiché et le parcours est reconnu à pied, avant l'évaluation.

Définition du parcours :

N°	Allure	Difficultés
1	A pied	Plan ascendant (pente de 30° sur environ 5 m)
2		Franchissement, au choix, - d'un contrebas (0.70 à 0.80 m) - d'un contre-haut (0.70 à 0.80 m)
3		Franchissement d'un tronc (environ 0.50 m)
4		Reculer de 4 pas (dans 1 couloir d'1 m de large)
5	Monté	Montoir à droite
6	Au pas	Autour d'un piquet (fixe et rigide, bien enfoncé), effectuer 2 tours complets main posée ouverte
7	Au galop	Départ au galop du pas, sur le pied indiqué par le jury, dans une zone matérialisée de 8 m de long et 2 m de large
8		Galop sur une zone de 30 m
9	Au trot	Transition au trot enlevé, 10 m avant le slalom
10		En équilibre, slalom autour de 5 piquets espacés de 6 m (hauteur des fanions > ou = 1.50m)
11	Au galop	Départ au galop du pas, sur l'autre pied, dans une zone matérialisée de 8 m de long et 2 m de large
12		Galop sur une zone de 30 m
13	Au pas	Transition au pas, 15 m avant la barrière
14		Passage d'une barrière, type passage à niveau
15	Au trot	Plan ascendant, en équilibre (pente de 30° sur environ 5 m)
16		Plan descendant, assis (pente de 30° sur environ 5 m)
17	Au galop	Enchaînement de 3 difficultés parmi fossé, haie, tronc, contre-haut, contrebas, dont la dernière est placée dans une courbe d'un rayon de 15 m (hauteur : 0.70 à 0.80 m)
18	Au pas, avec cheval de main : Conduite à une main	Plan ascendant (pente de 30° sur environ 5 m)
19		Slalom autour de 5 piquets espacés de 6 m (hauteur des fanions > ou = 1.50m)
20		Passage d'un gué ou, à défaut, d'un PO matérialisé par 2 piquets
21		Arrêt du cheval monté dans un cercle de 3 m de diamètre, l'autre tenu en main
22		Descendre du cheval

*Déroulement du parcours et succession des difficultés à adapter en fonction du terrain

Critères d'évaluation :

Maîtrise des allures (à pied, monté, avec cheval de main)
Qualité de réalisation du parcours
Position, assiette et fonctionnement du cavalier
Correction dans l'emploi et l'effet des aides
Respect de la sécurité

Pénalités particulières :

2 chutes	= non acquis
Non exécution de la totalité du parcours	= non acquis
Attitude dangereuse	= non acquis

2- Être capable d'effectuer avec un cheval ou un poney D, un parcours d'orientation défini

Déroulement :

Après l'avoir recopié à partir de la carte de référence en couleur, le candidat réalise, seul et en autonomie, un parcours d'orientation et de régularité, défini comme suit :

Parcours en milieu naturel d'une longueur comprise entre 15 et 20 kilomètres, comportant des contrôles (3 à 5 contrôles et 4 à 6 balises de type course d'orientation) et à une vitesse imposée entre 6 et 8 km/h.

Tenue correcte ; matériel et équipement adaptés au tourisme équestre.

Le candidat doit avoir un téléphone portable mis dans une enveloppe scellée par le jury au départ du test.

Durée : 4 heures maximum (dont 10 minutes en salle des cartes).

Critères d'évaluation :

Respect de l'itinéraire fixé initialement
Respect des points de contrôle durant le parcours
Respect de la vitesse imposée
Adaptation de la tenue, du matériel et du comportement
Respect de la sécurité

Pénalités particulières:

Non exécution de la totalité du parcours	= non acquis
Parcours non effectué seul et en autonomie	= non acquis
Attitude dangereuse	= non acquis

3- Être capable de présenter un cheval ou un poney, à la longe ou aux longues rênes

Déroulement :

30 minutes avant l'épreuve, le candidat tire au sort entre :

a. longer un cheval ou un poney

Le candidat muni de gants présente à la longe un cheval ou poney, sans enrênement, aux trois allures et aux deux mains. Cette séance doit comprendre au minimum des transitions d'allures sur le cercle et des translations du cercle sur la ligne droite.

Durée : 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Adaptation de la tenue et du matériel
Correction dans l'utilisation du matériel de longe
Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Choix et correction des exercices
Respect de la sécurité

b. présenter un cheval ou un poney aux longues rênes

Le candidat présente un cheval ou poney aux longues rênes, au pas et au trot et aux deux mains. Cette séance doit comprendre au minimum des transitions d'allures sur le cercle, une translation du cercle sur la ligne droite, un changement de main au pas et un changement de main au trot. Le candidat peut aménager le terrain avec des plots pour baliser ou utiliser les difficultés naturelles en terrain varié.

Durée : 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Adaptation de la tenue et du matériel
Correction dans l'utilisation du matériel
Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Choix et correction des exercices
Respect de la sécurité

1 - Être capable de présenter un cheval ou un poney D attelé sur une reprise combinée définie incluant dressage et maniabilité

Déroulement :

Le candidat réalise un parcours de dressage combiné en attelage, d'une distance de 600 m maximum et dans le temps imparti, calculé sur une base de 230 m/min + 6 secondes, avec un équidé de 1m40 minimum, attelé à une voiture à 2 ou 4 roues dont la voie est 138 cm minimum.

Le harnais est libre et doit être muni de reculement.

Le meneur est en tenue correcte et adaptée.

Le meneur utilise la méthode de ménage décrite dans le manuel fédéral d'attelage.

Le parcours s'effectue en terrain clos et plat. La surface de la carrière doit être équivalente ou supérieure à la surface d'une carrière mesurant 80 m x 40 m.

Le parcours matérialisé par 16 portes amène notamment :

- un cercle de 20 m de diamètre à chaque main : 4 portes

- 1 serpentine ABCD à une main : 1 porte. Les cônes sont espacés de 12 m.

- un arrêt de 8 secondes placé avant le départ du test. La zone d'arrêt est matérialisée par 2 portes formant un rectangle de 3 m de long et de 170 cm de large. Les 2 portes sont identifiées par des fanions rouges et blancs ainsi que les lettres A et B afin d'indiquer le sens de réalisation. La tête de l'équidé doit être à l'aplomb de la porte B.

La largeur de portes est de 170 cm.

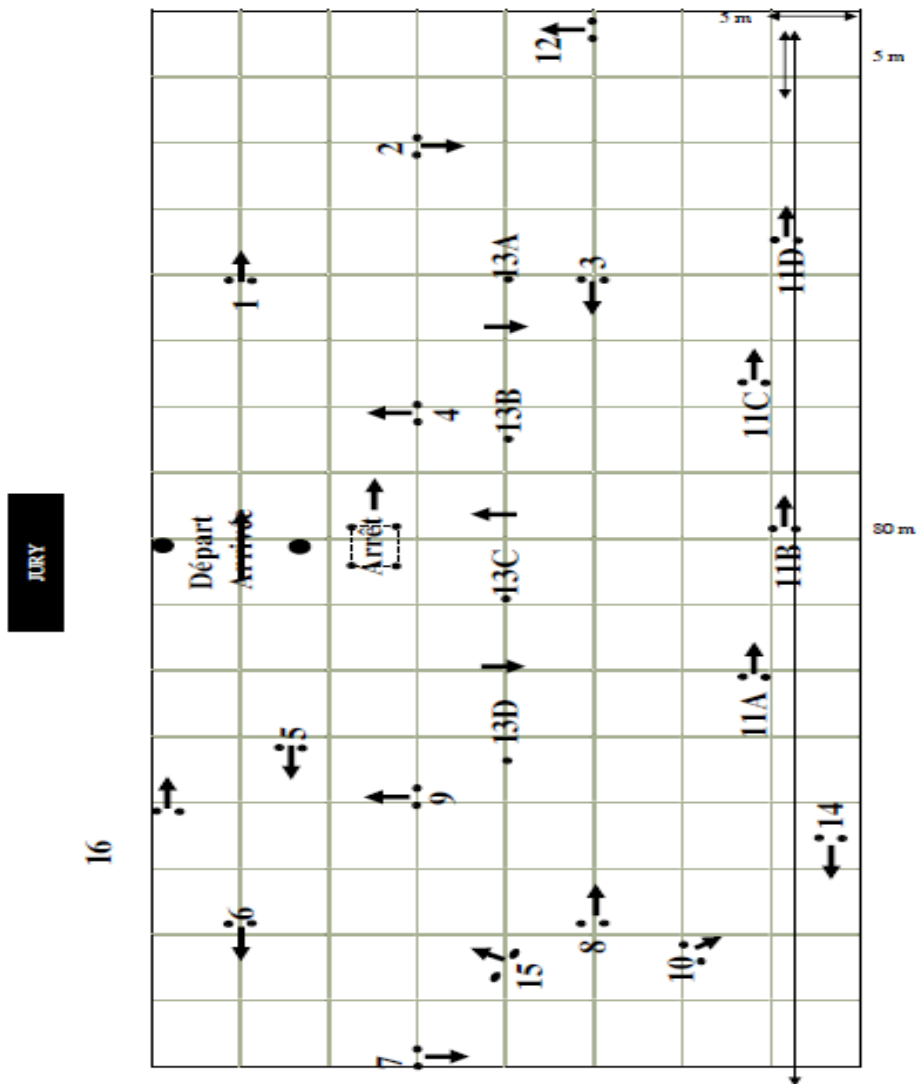
Chaque faute aux obstacles entraîne une pénalité de 6 secondes qui s'ajoute au temps de réalisation initial.

Le plan du parcours de dressage combiné, établi conformément au descriptif ci-dessus, est affiché et reconnu par les candidats avant le début de l'évaluation.

Le cheval est préalablement détendu par le candidat.

Durée : 5 minutes au maximum

Exemple de parcours :



Critères d'évaluation :

Respect du temps accordé
Gestion de l'amplitude, de la régularité et des transitions
Précision et franchissement des portes
Gestion de l'activité et du désir du cheval de se porter vers l'avant
Réglage du harnais, harmonie et propreté de l'ensemble
Correction de la méthode de menage. Dexterité du maniement des guides. Emploi des aides, Position sur le siège. Utilisation du regard

2 : EC de présenter un cheval ou un poney D monté sur le plat sur la reprise définie

Déroulement :

Le candidat présente la reprise en tenue adaptée et correcte, sur un rectangle 60x20, en filet ; éperons et cravache facultatifs.

Le cheval est préalablement détendu par le candidat.

Durée : 6 minutes maximum

Reprise imposée :

Fig.	Mouvements	
1	A X	Entrée au trot de travail Arrêt progressif ; salut
2	XC C CMR	Rompres au trot de travail Piste à main droite Trot de travail
3	R RB	Cercle de 15 m Trot de travail
4	BK	Changement de main au trot de travail
5	KAFP	Trot de travail
6	P PB	Cercle de 15 m Trot de travail
7	BH	Changement de main au trot de travail
8	HC C CM	Trot de travail Transition au pas moyen Pas moyen
9	ME EV	Changement de main au pas allongé Pas moyen
10	V	Départ au trot de travail
11	Entre A et F	Départ au galop de travail à gauche
12	FP P	Galop de travail Cercle de 20m
13	PH Avant H	Changement de main au galop de travail Trot de travail
14	CA	Serpentine de 3 boucles passant par E, au trot de travail
15	Entre A et K	Départ au galop de travail à droite
16	KV V	Galop de travail Cercle de 20m
17	VM Avant M	Changement de main au galop de travail Trot de travail
18	MCHE	Trot de travail
	EX XI I	Demi-cercle de 10m Trot de travail Arrêt ; immobilité ; salut
Quitter la piste au pas libre, rênes longues		

Critères d'évaluation :

Correction des allures : vitesse, cadence, activité
Qualité du contact, attitude
Correction de la position, de l'assiette et du fonctionnement du cavalier
Correction dans l'emploi et l'effet des aides
Qualité de la préparation et de la réalisation des mouvements, précision du tracé

3- EC de présenter un cheval ou un poney D non attelé aux longues guides**Déroulement :**

Le candidat présente un cheval ou un poney D aux longues guides sur un terrain clos de 15 à 20 m de large et de 40 m de long maximum.

L'équidé est muni d'un surfaix de travail comportant des anneaux latéraux pour le passage des guides à mi-hauteur du ventre, et/ou anneaux de sellette.

Il est harnaché d'un bridon sans œillère, embouché d'un filet et peut être enrêné latéralement si l'enrênement permet le pli de l'encolure.

Protections sur les membres.

La séance doit comprendre des évolutions au pas et au trot en ligne droite et sur le cercle avec pli intérieur, des transitions d'allures et des changements de direction.

Le cheval est préalablement détendu par le candidat.

Critères d'évaluation :

Réglage du harnachement et de l'enrênement
Correction des exercices
Comportement et place du meneur à pied
Correction dans l'accord des aides
Gestion de l'activité et du désir du cheval de se porter en avant
Respect de la sécurité des pratiquants, des tiers et du cheval/poney D

Mention équitation western

Le candidat peut utiliser le même cheval pour les trois épreuves.

1 - EC de présenter un cheval ou poney D, sur une reprise de dressage combinée western à deux mains définie

Déroulement :

Le candidat se présente en tenue d'équitation western propre et correcte.

Le cheval est harnaché conformément au règlement de compétition d'équitation western édicté par la FFE.

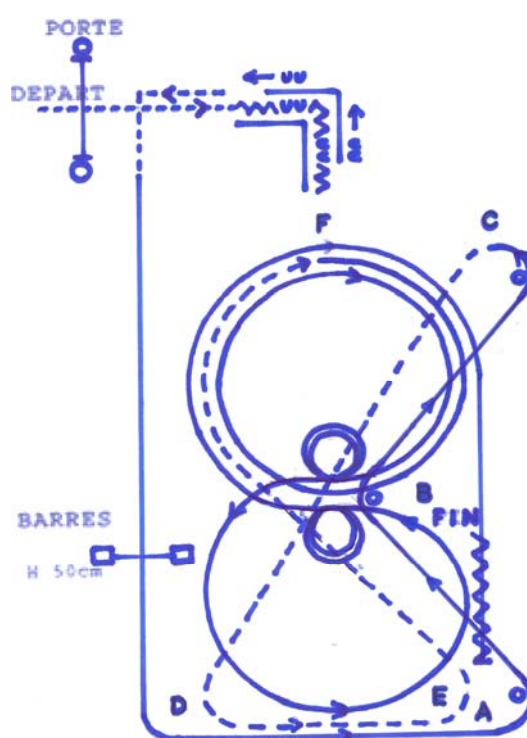
La reprise se déroule en mors de filet, tenue de rênes à deux mains, les éperons sont facultatifs.

Le cheval est préalablement détendu.

Durée : 6 minutes maximum

Reprise imposée :

1	Ouvrir, passer et fermer le portail
2	Reculer entre les barres au sol en L
3	Pas de côté sur le L
4	Départ au galop à main gauche, Galoper sur les barres, Saut au dessus d'une barre surélevée à 10cm.
5	Deux changements de pied autour des 3 plots A, B, C
6	Trot allongé de C à D, Jog de D à E, Pas de E à F.
7	F, départ au galop à droite. Effectuer un cercle et demi, stop ; 2 pivots à droite sur les postérieurs.
8	Départ au galop à gauche. Effectuer un grand cercle, stop ; 2 pivots à gauche sur les postérieures.
9	Départ au galop à droite. Effectuer $\frac{3}{4}$ de cercle à droite, galoper droit, Dépasser le cône et effectuer un arrêt ; reculer de 10 foulées



Critères d'évaluation :

Justesse du travail : impulsion, attitude et équilibre du cheval
Qualité de la présentation de la reprise : préparation des mouvements et préparation des tracés
Position, assiette et fonctionnement du cavalier
Justesse dans l'emploi des aides

2 - Être capable de présenter un cheval ou un poney D, sur un parcours de reining à deux mains défini

Déroulement :

Le candidat se présente en tenue d'équitation western propre et correcte.

Le cheval est harnaché conformément au règlement de compétition d'équitation western édicté par la FFE.

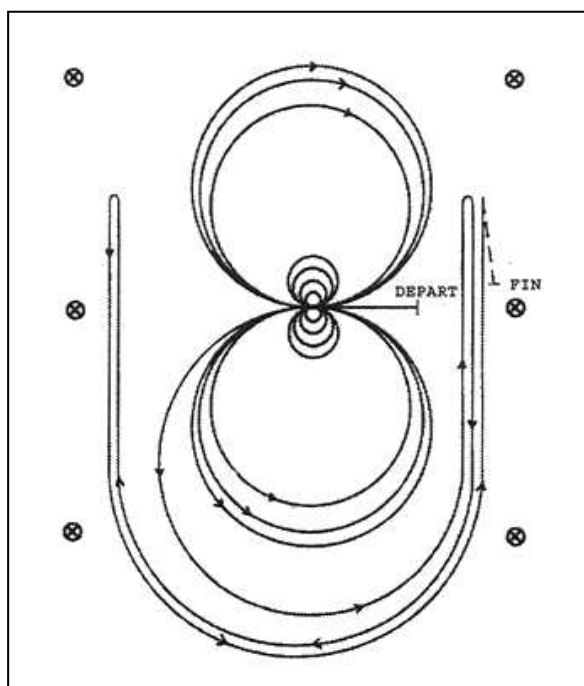
La reprise se déroule en mors de filet, tenue de rênes à deux mains, les éperons sont facultatifs.

Le cheval est préalablement détendu.

Durée : 6 minutes maximum

Définition du parcours :

Commencer au centre de l'arène, face au mur de gauche :	
1	Exécuter 4 spins à droite
2	Exécuter 4 spins à gauche ; Immobilité
3	Galoper sur le pied gauche, exécuter trois cercles à gauche : les deux premiers cercles grands et rapides, le troisième cercle petit et lent. Changer de pied au centre de l'arène.
4	Exécuter trois cercles à droite : les deux premiers cercles grands et rapides, le troisième cercle petit et lent. Changer de pied au centre de l'arène.
5	Commencer un large cercle rapide à gauche mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté droit de l'arène, passer la marque centrale et exécuter un roll back à droite à 6 mètres au moins du mur. Pas d'immobilité.
6	Revenir autour du cercle précédent mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté gauche de l'arène, passer la marque centrale et exécuter un roll back à gauche à 6 mètres au moins du mur. Pas d'immobilité.
7	Revenir autour du cercle précédent mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté droit de l'arène, passer la marque centrale et effectuer un sliding stop à 6 mètres au moins du mur. Reculer d'au moins 3 mètres. Immobilité pour montrer la fin du parcours.
Le cavalier doit enlever et montrer l'embouchure au juge.	



Critères d'évaluation :

Justesse du travail : impulsion, attitude et équilibre du cheval
Qualité de la présentation de la reprise : préparation des mouvements et préparation des tracés
Position, assiette et fonctionnement du cavalier
Justesse dans l'emploi des aides

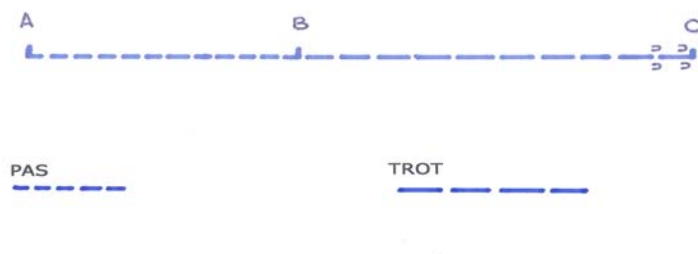
3 - Etre capable de présenter en main un cheval ou un poney

Déroulement :

Le candidat présente un cheval ou poney en main.

La présentation se fait à l'arrêt, au pas et au trot selon les modalités définies pour les présentations « Modèles et allures ».

Le cheval est préalablement équipé et détendu par le candidat.



Durée : 6 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Réglage des harnachements
Comportement et place du candidat
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail
Correction dans l'accord des aides
Correction des exercices
Respect de la sécurité

Mention Equitation de tradition et de travail

1 - Etre capable de présenter un cheval ou un poney D sur une reprise d'équitation de tradition définie

Déroulement :

Le candidat présente les mouvements dans une tenue et avec un harnachement d'équitation de tradition et de travail, conformément au règlement de la discipline édicté par la FFE.
Le cheval est préalablement détendu par le candidat.

Durée : 10 minutes maximum

Mouvements imposés

Au pas	Entrée au pas ; arrêt ; salut
	2 cercles au pas de 10m aux 2mains
	2 ½ cercles serrés autour des hanches au pas aux 2 mains
	Allongement du pas
Au trot	Changement de main par un déplacement latéral au trot sans incurvation
	2 cercles de 8 m aux 2 mains hanches en dehors.
	2 diagonales avec allongement
Au galop	Arrêt, reculer (6 pas minimum) départ au galop.
	2 cercles de 10 m avec changement de pied en l'air ou de ferme à ferme
	Accélération sur la longueur
	Contre galop aux 2 mains avec changement de pied en l'air ou de ferme à ferme
	Arrêt ; salut ; sortie au pas rênes longues

Critères d'évaluation :

Impulsion, locomotion, harmonie générale
Correction des mouvements et de l'attitude
Spontanéité du travail
Dextérité
Correction du style

2. Etre capable de présenter un cheval ou un poney D sur le test de maniabilité défini

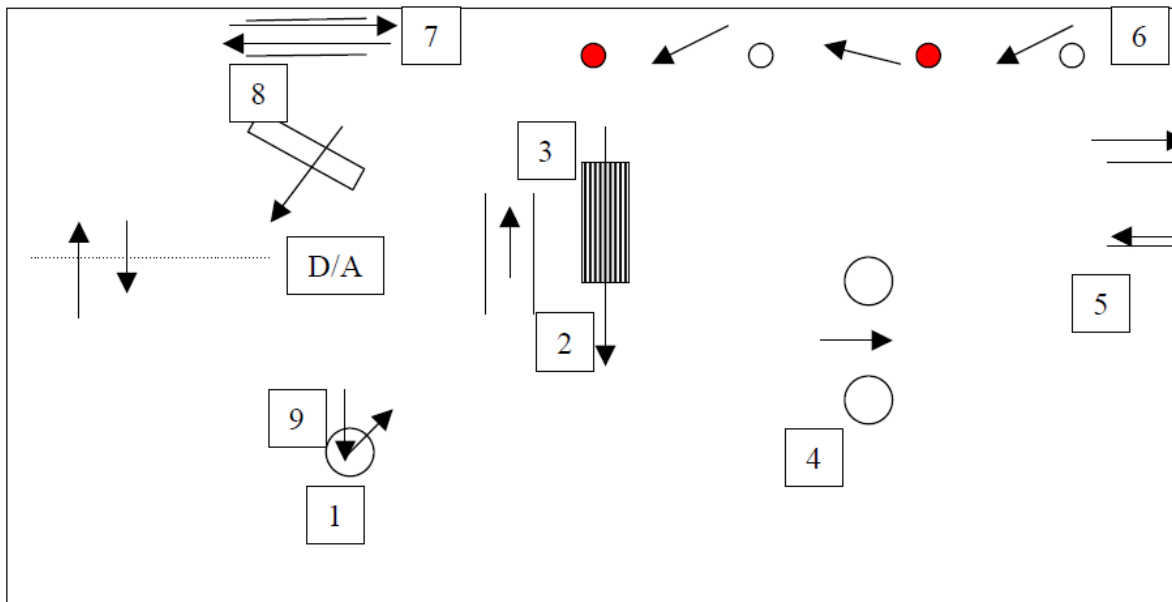
Déroulement :

Le candidat réalise un parcours de maniabilité chronométré, dans une tenue et avec un harnachement d'équitation de tradition et de travail, conformément au règlement de la discipline édicté par la FFE.

Le temps accordé est laissé à l'appréciation du jury en fonction du tracé du parcours.

L'évaluation porte sur la qualité d'exécution lors du franchissement des différents obstacles et le respect de la fourchette de temps proposé. Le cheval est préalablement détendu.

Exemple de parcours possible :



N°	OBSTACLES	N°	OBSTACLES
1	Prendre l'aiguillette	6	Réaliser un slalom entre les fanions
2	Franchir le passage étroit	7	Avancer puis reculer dans le couloir de barres
3	Franchir la passerelle	8	Franchir un obstacle (maxi 0.60m)
4	Conduire entre les tonneaux	9	Déposer l'aiguillette dans le tonneau
5	Franchir les barres au sol par déplacement latéral		

Temps imparti : A réaliser dans un temps limite à ne pas dépasser.

Calcul du temps : Temps de base calculé à 350 m/min pour la distance du parcours auquel s'ajoute 15'' par obstacle.

Exemple pour 350m : $9 \times 15 = 135'' + 1' = 3'15''$

Critères d'évaluation :

Parcours effectué dans sa totalité
Correction et justesse du travail
Justesse dans l'emploi du cheval au travail (soumission, calme, impulsion)
Respect du temps accordé

3. Etre capable de réaliser avec un cheval ou un poney D le test de tri du bétail défini

Déroulement :

Le candidat réalise l'épreuve dans une tenue et avec un harnachement d'équitation de tradition et de travail, conformément au règlement de la discipline édicté par la FFE.

L'épreuve peut se dérouler avec du bétail domestique ou du bétail sauvage.

Le candidat se présente accompagné de deux partenaires expérimentés à cheval mis à disposition par l'organisme de formation. Il doit trier deux vaches en 6 min, dans les conditions identiques à celles décrites dans le règlement officiel FFE de l'équitation de travail pour les épreuves de tri du bétail sauvage et domestique. Il dirige lui-même les opérations de tri et sépare lui-même du troupeau le bétail à trier. Les bêtes sont tirées au sort et identifiées. Elles sont triées dans l'ordre choisi par le candidat.

Suivant les lieux d'organisation l'épreuve se déroule soit dans un enclos de tri conformément au plan ci-dessous soit en pays avec une zone de parcage délimitée.

	Zone de parcage 30 à 50 m et Zone d'action =	Zone intermédiaire 10 m	Zone d'isolement du bétail partenaires
30 m			

Critères d'évaluation

Correction et justesse du travail (placement par rapport au bétail, maintien des distances, prise de pouvoir sur la bête à trier)
Maintien du calme dans le troupeau (calme, pertinence, patience)
Justesse dans l'emploi du cheval de travail (soumission, impulsion, calme et rectitude)
Efficacité du travail effectué
Respect du temps imparti

Annexe II

Modalités de réalisation de l'objectif intermédiaire 9.1 de l'UC 9

Mention Equitation

OI 9.1.1 : EC de présenter un cheval ou un poney D sur le plat incluant la reprise définie

Déroulement :

Le candidat présente la reprise en tenue adaptée et correcte, sur un rectangle de 60mx20m, en filet ou en bride ; éperons et cravache facultatifs.

Il poursuit sa présentation, jusqu'à la fin du temps imparti, par un travail dans lequel il reprend les mouvements de la reprise qu'il juge utile d'améliorer, dans le respect des priorités dans le travail du cheval que définit l'échelle de progression éditée par la FFE.

Le cheval est préalablement détendu par le candidat.

Durée : 12 min, dont environ 7 min30 pour la reprise imposée

Reprise imposée :

Fig.	Mouvements	
1	A X C	Entrée au trot de travail Arrêt, immobilité, salut ; rompre au trot de travail Piste à main droite
2	RXV	Changement de main au trot moyen
3	V A L XH	Trot de travail Doubler Pas moyen Cession à la jambe droite : transition au trot de travail en restant dans la cession
4	C	Cercle de 20m : obtenir une descente d'encolure sur quelques foulées en laissant filer les rênes, le cheval devant se déplier vers l'avant et vers le bas ; reprendre les rênes avant C
5	C ME E	Pas moyen Changement de main au pas allongé Pas moyen
6	V L P	Doubler Arrêt, immobilité, reculer de 4 à 5 pas ; rompre au trot de travail Piste à main droite
7	A L XM	Doubler Pas moyen Cession à la jambe gauche : transition au trot de travail en restant dans la cession
8	H HE	Cercle de 10m Epaule en dedans
9	EF F	Changement de main au trot moyen Trot de travail
10	K KE EM	Cercle de 10m de diamètre Epaule en dedans Trot de travail
11	MR Entre R et B MH	Pas moyen ½ cercle hanches en dedans (5m de diamètre), avec placer intérieur ; rejoindre la piste avant M Trot de travail
12	HS Entre S et E	Pas moyen ½ cercle hanches en dedans (5m de diamètre), avec placer intérieur ; rejoindre la piste avant H
13	C	Galop de travail à droite
14	R	Cercle de 20m : développer le galop sur quelques foulées

15	Avant R RP	Galop de travail Epaule en avant
16	PL RS	½ cercle de 10m, rejoindre la piste en R ½ cercle de 20m au contre-galop
17	Vers V	Pas moyen ; marcher 4 à 6 foulées ; départ au galop à gauche
18	FP P	Epaule en avant Cercle de 20m : avancer les mains plusieurs foulées et rompre le contact sans modification d'attitude
19	P Avant M	Galop moyen Galop de travail
20	M Entre B et P	½ cercle de 10m, rejoindre la piste en B ½ cercle de 20m au contre-galop
21	Vers S	Pas moyen ; marcher 4 à 6 foulées ; départ au galop à droite
22	C R I G	Trot de travail ½ cercle de 10m de diamètre Trot de travail Arrêt ; immobilité 4 secondes

Critères d'évaluation :

Correction des allures : vitesse, cadence, activité
Qualité du contact, attitude, souplesse
Correction de la position, de l'assiette et du fonctionnement du cavalier
Correction dans l'emploi et l'effet des aides
Qualité de la préparation et de la réalisation des mouvements, précision du tracé
Choix et amélioration des mouvements repris dans le respect des objectifs de l'échelle de progression

OI 9.1.2 : EC de présenter un cheval ou un poney D en saut d'obstacle incluant le parcours défini

Déroulement :

Le candidat présente son cheval, préalablement détendu, sur le parcours, en tenue adaptée et correcte.

Embouchures et harnachements conformes au règlement de CSO Amateur édicté par la FFE.

Le candidat peut continuer sa présentation jusqu'à la fin du temps imparti en travaillant son cheval et en reprenant la ou les parties du parcours qu'il juge utile d'améliorer.

Le plan du parcours est affiché et le parcours reconnu par les candidats, avant l'évaluation.

Définition du parcours :

10 obstacles, dont :

- 1 triple dont une partie au moins est à une foulée ou 2 doubles dont un à une foulée ;
- au moins 2 lignes, une en courbe et une en ligne droite, à distance juste pour 5 ou 6 foulées ;

Côte des obstacles : hauteur : 1,05 m ; largeur maxi : 1,10 m

Longueur du parcours : de 400 à 450 m

Vitesse : 350 m/min

Durée : 8 minutes au maximum

Critères d'évaluation :

Pertinence des choix et efficacité du travail effectué par le cavalier hors parcours
Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre, courbes)
Qualité des abords (encadrement, adaptation des contrats de foulée à la locomotion du cheval)
Aisance, fonctionnement et liant du cavalier
Justesse dans l'emploi du cheval (impulsion, cadence, régularité)

Pénalités particulières :

2 chutes	= non acquis
3 refus sur le même obstacle ou 5 refus sur la totalité du parcours initial	= non acquis
Non exécution de la totalité du parcours	= non acquis
Attitude dangereuse	= non acquis

OI 9.1.3 : EC de présenter un cheval ou un poney D sur le cross incluant le parcours défini**Déroulement :**

Le candidat présente son cheval, préalablement détendu, sur le parcours, en tenue adaptée et correcte.

Embouchures et harnachements conformes au règlement de CCE Amateur édicté par la FFE.

Le candidat peut continuer sa présentation jusqu'à la fin du temps imparti en travaillant son cheval et en reprenant la ou les parties du parcours qu'il juge utile d'améliorer.

Le plan du parcours est affiché et le parcours reconnu par les candidats, avant l'évaluation.

Définition du parcours :

10 obstacles fixes comportant 15 efforts maximum, dont obligatoirement fossé, obstacles de terre et gué, et au moins deux combinaisons dont une de 3 éléments.

Côte des obstacles : hauteur maxi : 1 m ; largeur maxi : 1,20 m ; largeur au sol maxi : 1,80 m

Longueur du parcours : 1500 m

Vitesse : 450 m/min

Durée : 10 minutes au maximum

Critères d'évaluation :

Correction du train et du tracé (vitesse, équilibre)
Qualité des abords et des sauts (encadrements, trajectoires)
Fonctionnement, solidité et liant du cavalier
Accord et efficacité dans l'emploi du cheval
Pertinence des choix et efficacité du travail effectué par le cavalier hors parcours

Pénalités particulières:

2 chutes	= non acquis
3 refus sur le même obstacle ou 5 refus sur la totalité du parcours initial	= non acquis
Non exécution de la totalité du parcours	= non acquis
Attitude dangereuse	= non acquis

OI 9.1.4 : EC de présenter un cheval ou un poney sur un travail non monté spécifique à la mention**Déroulement :**

30 minutes avant l'épreuve, le candidat tire au sort entre :

a. travail d'un cheval ou poney D, à l'obstacle à la longe

Le candidat présente le travail à la longe un cheval ou poney, comprenant :

- la détente aux deux mains sur des barres au sol puis un obstacle abordé au trot avec utilisation d'une barre de réglage

- le travail à l'obstacle aux deux mains, comprenant au minimum un saut au galop sur un vertical (0,90 m minimum) et un saut au galop sur un oxer (0,80 m minimum)

Durée : 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Qualité des aménagements matériels (réglage et adaptation des dispositifs)
Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Progression du travail, attitude et locomotion du cheval, qualité des sauts
Respect de la sécurité

b. travail d'un cheval ou d'un poney aux longues rênes

Le candidat présente le travail d'un cheval ou d'un poney aux longues rênes, aux trois allures et aux deux mains comprenant au minimum :

- des transitions d'allures sur le cercle dont un arrêt, immobilité
- un enchaînement de cercles de 10 m et lignes droites au pas et au trot
- un enchaînement au trot de 2 demi-voltes (demi-cercle de 10m de diamètre environ)
- plusieurs changements de main au pas et au trot

Durée : 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Réglage et utilisation du harnachement
Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Fluidité, cohérence et progression du travail, attitude et locomotion du cheval
Respect de la sécurité

c. travail à la longe d'un cheval ou d'un poney D, enrêné

Le candidat présente le travail à la longe un cheval ou poney D enrêné, aux trois allures, comprenant :

- des transitions d'allures et dans l'allure
- des translations du cercle sur la ligne droite
- des variations de diamètre du cercle

Au cours de sa présentation, le candidat veillera à la qualité de la locomotion du cheval. L'utilisation de barres au sol est autorisée.

Durée : 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Réglage et utilisation de l'enrênement
Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Choix et correction des exercices
Cohérence et progression du travail, attitude et locomotion du cheval
Respect de la sécurité

Mention Tourisme équestre

Ol 9.1.1 : EC de présenter un cheval ou un poney D en terrain varié sur le parcours défini avec un cheval de main sur des situations définies

Déroulement :

Le candidat effectue le parcours* en tenue adaptée et correcte, avec protection céphalique, gilet de sécurité et gants.

Harnachement et embouchure adapté au tourisme équestre. Le seul enrênement autorisé est la martingale à anneau.

Le cheval est préalablement détendu par le candidat.

Le plan du parcours est à disposition des candidats et ils le reconnaissent à pied, avant l'évaluation.

Définition du parcours :

N°	Allure		Difficultés
1	Au trot		En équilibre, plan ascendant (pente de 30°)
2			En équilibre, passage de branches basses (0.40m au dessus du garrot)
3			Assis, plan descendant (pente de 30°)
4			Bordure maraîchère de 8 m x 0,80 m
5	Arrêt		Arrêt en bout de bordure maraîchère
6			Reculer de 2 m, repartir au pas
7	Au galop		A 15 m, départ au galop à gauche du pas, dans une zone matérialisée de 8 m x 2 m
8			Slalom de 5 piquets espacés de 8 m suivi d'une courbe d'1/4 de cercle 10 m rayon
9			Ligne de +/- 50 m délimitée par des PO
10			Bordure maraîchère
11	Au pas		Maniabilité dans un labyrinthe
12			Passage d'une barrière de type passage à niveau
13	Au galop		Départ au galop à gauche du pas, dans une zone matérialisée de 8 m x 2 m
14			Saut d'un tronc (0.80 m à 0.90 m)
15			Franchissement d'un contrebas (0.80 m à 0.90 m)
16			Bordure maraîchère
17	Arrêt		Arrêt en bout de bordure maraîchère ; repartir au trot
18	Au pas		Transition au pas
19			Arrêt dans un cercle de 3m de diamètre
20			Descendre à droite avec un cheval immobile
21	Avec cheval de main conduite à une main	Au pas	Conduite sur +/- 50 m avec l'épaule du cheval à hauteur de la jambe du cavalier
22			Plan ascendant (pente de 30°)
23			Plan descendant (pente de 30°)
24			Passage de gué
25		Au trot	Slalom de 5 piquets espacés de 8 m
26		Arrêt	Arrêt dans un cercle de 3 m de diamètre
27			Descendre avec les chevaux immobiles

*Déroulement du parcours et succession des difficultés à adapter en fonction du terrain

Critères d'évaluation :

Maîtrise des allures (monté, avec cheval de main)
Qualité de réalisation du parcours et des difficultés en terrain varié
Position, assiette et fonctionnement du cavalier
Correction dans l'emploi et l'effet des aides
Respect de la sécurité

Pénalités particulières :

2 chutes	= non acquis
Non exécution de la totalité du parcours	= non acquis
Attitude dangereuse	= non acquis

OI 9.1.2 : EC de réaliser à cheval ou à poney D un parcours défini, d'orientation et de régularité**Déroulement :**

Après avoir relevé le parcours à partir de la carte de référence en couleur, le candidat réalise, seul et en autonomie, un parcours d'orientation et de régularité, défini comme suit : parcours en milieu naturel d'une longueur comprise entre 15 et 20 kilomètres, à vitesses imposées par tronçons entre 6 et 12 km/h, comportant des contrôles (3 à 5 contrôles et 4 à 6 balises de type course d'orientation), et une partie non tracée avec 4 à 6 azimuts et distances.

Tenue correcte ; matériel et équipement adaptés au tourisme équestre.

Le candidat effectue le parcours en tenue adaptée et correcte, avec protection céphalique.

Harnachement et embouchure adaptés au tourisme équestre. Le seul enrênement autorisé est la martingale à anneau.

Le candidat doit avoir un téléphone portable mis dans une enveloppe scellée par le jury au départ du test.

Durée : 3,5 heures maximum (dont 20 minutes en salle des cartes).

Critères d'évaluation :

Respect de l'itinéraire fixé initialement
Respect des points de contrôle durant le parcours
Respect des vitesses imposées
Adaptation de la tenue, du matériel et du comportement
Respect de la sécurité

Pénalités particulières:

Non exécution de la totalité du parcours	= non acquis
Parcours non effectué seul et/ou en autonomie	= non acquis
Attitude dangereuse	= non acquis

OI 9.1.3 : EC de présenter le travail non monté défini, spécifique au tourisme équestre d'un cheval ou poney

Déroulement :

30 minutes avant l'épreuve, le candidat tire au sort entre :

a. travail d'un cheval ou poney à la longe

Le candidat, munit de gants, présente le travail à la longe un cheval ou poney, aux trois allures, comprenant :

- des transitions d'allures et dans l'allure
- des translations du cercle sur la ligne droite
- des variations de diamètre du cercle

Au cours de sa présentation, le candidat veillera à la qualité de la locomotion du cheval.

Durée : 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Adaptation de la tenue et du matériel
Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Choix et correction des exercices
Cohérence et progression du travail, attitude et locomotion du cheval
Respect de la sécurité

b. travail d'un cheval ou d'un poney aux longues rênes

Le candidat présente le travail d'un cheval ou d'un poney aux longues rênes, aux trois allures et aux deux mains comprenant au minimum :

- les trois allures
- des transitions d'allures sur le cercle dont au minimum un arrêt, immobilité
- un enchaînement de cercles de 10 m et lignes droites au pas et au trot
- un enchaînement au trot de 2 demi-voltes (demi-cercle de 10 m de diamètre environ)
- plusieurs changements de main au pas et au trot

Durée: 15 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Réglage et utilisation du harnachement
Placement et aisance du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Fluidité, cohérence et progression du travail, attitude et locomotion du cheval
Respect de la sécurité

c. réalisation d'un parcours en attelage à un cheval ou poney

Le candidat garnit, réalise le parcours en attelage à un cheval ou poney, en extérieur, au pas et au trot puis dégarnit.

Le parcours comprend au minimum :

- un gué
- un passage étroit
- une courbe serrée ou demi-tour
- un arrêt
- un plan ascendant ou descendant (+/- 10%)

Le candidat est accompagné de l'examineur et d'un coéquipier

Durée : 20 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Réglage du harnachement et du matériel
Comportement du candidat, justesse dans sa relation avec le cheval
Précision dans le franchissement des difficultés
Correction de la méthode de menage. Dextérité du maniement des guides. Emploi des aides, Position sur le siège. Utilisation du regard
Respect de la sécurité

Mention Attelage

Ol 9.1.1 : EC de présenter un cheval ou un poney D monté, sur le plat, incluant la reprise définie

Déroulement :

Le candidat présente la reprise en tenue adaptée et correcte, sur un rectangle de 60 m x 20 m, en filet ou en bride ; éperons et cravache facultatifs.

Il poursuit sa présentation, jusqu'à la fin du temps imparti, par un travail dans lequel il reprend les mouvements de la reprise qu'il juge utile d'améliorer, dans le respect des priorités dans le travail du cheval que définit l'échelle de progression éditée par la FFE.

Le cheval est préalablement détendu.

Durée : 10 minutes dont 6 minutes environ pour la reprise

Reprise imposée :

Fig.	Mouvements	
1	A X C	Entrée au trot de travail Arrêt, immobilité, salut ; rompre au trot de travail Piste à main gauche
2	SP	Changement de main en développant le trot quelques foulées
3	A LS	Doubler Cession à la jambe droite
4	C Entre M et R A la piste	Pas moyen ½ volte renversée (environ 4 m de diamètre) et rejoindre la piste en déplaçant les hanches à l'extérieur, sans pli Rompre au trot de travail
5	H Entre S et H A la piste	Pas moyen ½ volte renversée (environ 4 m de diamètre) et rejoindre la piste en déplaçant les hanches à l'extérieur, sans pli Rompre au trot de travail
6	RV	Changement de main en développant le trot quelques foulées
7	A LR RS	Doubler Cession à la jambe gauche Trot de travail
8	S	Cercle à gauche de 12 m de diamètre
9	E X B	Doubler Arrêt, immobilité, reculer de quelques pas, rompre au trot de travail Piste à droite
10	P	Cercle à droite de 12 m de diamètre
11	A	Cercle de 20 m ; obtenir une descente d'encolure quelques foulées en laissant filer les rênes, le cheval devant se déplier vers l'avant et vers le bas ; reprendre ses rênes avant A
12	K	Galop de travail à droite
13	EB	½ cercle de 20 m développer le galop quelques foulées
14	KXH	Ligne courbe au galop à droite
15	RV	Changement de main ; transition au trot de travail quelques foulées ; départ au galop de travail à gauche
16	FXM	Ligne courbe au galop à gauche
17	C S	Trot de travail ½ cercle de 10 m
18	G	Arrêt, immobilité, salut

Critères d'évaluation :

Correction des allures : vitesse, cadence, activité
Qualité du contact, attitude, souplesse
Correction de la position, de l'assiette et du fonctionnement du cavalier
Correction dans l'emploi et l'effet des aides
Qualité de la préparation et de la réalisation des mouvements, précision du tracé
Choix et amélioration des mouvements repris dans le respect des objectifs de l'échelle de progression

OI 9.1.2 : EC de présenter un attelage en paire de chevaux ou de poneys D sur le plat, incluant la reprise définie

Déroulement :

Le candidat présente un attelage de deux chevaux attelés en paire à une voiture à quatre roues, sur la reprise définie. Le harnais est libre. Le candidat doit utiliser la méthode de ménage décrite dans le manuel fédéral d'attelage.

Carrière de 40 m x 80 m

Le candidat continue le travail de ménage jusqu'à la fin du temps imparti, il peut reprendre tout mouvement qu'il jugerait mal réalisé dans la partie imposée.

Durée : 12 minutes maximum

Reprise imposée :

Fig.	Mouvements	
1	A X X	Entrée au trot de travail Arrêt ; salut Trot de travail
2	XCM	Trot de travail
3	MXK	Trot allongé
4	KAF	Trot tendant vers le rassembler
5	FXM	Ecartement, guides à une main Trot de travail En M, tenue des guides à discrétion
6	MCH	Trot tendant vers le rassembler
7	HXF FV	Trot allongé Trot de travail
8	VEX	Pas sur la main
9	X	Arrêt, immobilité 8 secondes, meneur sur la ligne du milieu
10	X	Reculer de 5 foulées Départ au pas
11	XBR	Pas sur la main
12	RI IL LV	Guides à une main, ½ cercle à gauche de 20m de diamètre Droit sur la ligne médiane, guides à discrétion Guides à une main, ½ cercle à droite de 20m de diamètre
13	VM MCH	Trot allongé Trot de travail
14	HXK	Trot de travail Ecartement, guides à une main En K, tenue des guides à discrétion
15	KADL L	Trot de travail Trot tendant vers le rassembler Cercle à droite de 15m de diamètre
16	LXI I IG	Trot de travail Trot tendant vers le rassembler Cercle à gauche de 15m de diamètre Trot tendant vers le rassembler
17	G	Arrêt; salut

Critères d'évaluation :

Réglage du harnais et croisières : Harmonie et propreté de l'ensemble
Gestion de l'amplitude, de la régularité et des transitions
Impulsion : gestion de l'activité et du désir des chevaux de se porter vers l'avant
Précision des figures
Qualité de la reprise : attitude générale, correction des mouvements et harmonie
Correction de la méthode de ménage : dextérité du maniement des guides. Emploi des aides, position sur le siège. Utilisation du regard

OI 9.1.3 : EC de présenter un attelage en paire de chevaux ou de poneys D sur de la maniabilité et du marathon incluant un parcours de maniabilité combinée comportant des obstacles de marathon

Déroulement :

Le candidat présente sur le parcours un attelage en paire attelé à une voiture à quatre roues de style marathon dont la voie est 125 cm minimum. Le harnais est libre et doit être muni de reculement.

Le meneur et son coéquipier sont en tenue correcte avec casque et protection de dos aux normes en vigueur.

Définition du parcours :

16 à 19 obstacles dont 2 ou 3 combinaisons comportant obligatoirement 1 zigzag de 4 portes dont les quilles intérieures sont alignées sur l'extérieur des cônes et espacées suivant la qualité du terrain de 11 m au minimum.

Largeur obligatoire des portes de maniabilité : 160 cm

3 obstacles de marathon obligatoires, réalisés à l'aide de ballots de fourrage, goulottes PVC, poteaux, barres, ou autres éléments non dangereux.

Les portes sont de 2 m 50 minimum. Des tombants pourront être disposés sur des éléments d'obstacle.

Nombre portes par obstacle : 5

Distance : 900 à 1200 m

Vitesse en fonction du terrain et des chevaux : 230 à 250 m/min

Temps accordé : temps de base + 6 secondes

Pénalité : 6 secondes par balle renversée

Critères d'évaluation :

Respect du temps accordé, gestion de la vitesse
Correction du tracé et précision
Correction du franchissement des portes
Réglage du harnais, harmonie et aspect général de l'attelage
Correction de la méthode de ménage. Dextérité du maniement des guides. Emploi des aides, Position sur le siège. Utilisation du regard

OI 9.1.4 : EC de présenter un cheval ou un poney D sur un travail non monté, spécifique à la mention attelage

Déroulement :

Le candidat présente le travail d'un cheval ou un poney D aux longues guides sur un terrain clos de 15 à 20 m de large et de 40 m de long maximum.

L'équidé est muni d'un surfaix de travail comportant des anneaux latéraux pour le passage des guides à mi-hauteur du ventre, et/ou anneaux de sellette.

Il est harnaché d'un bridon sans œillère, embouché d'un filet, enrênement autorisé.

Protections sur les membres

La séance doit comprendre des évolutions aux 3 allures :

- sur le cercle avec pli intérieur et sur le cercle avec pli extérieur,
- sur des transitions d'allures, des changements de direction
- sur du travail latéral (épaule en dedans et contre épaule en dedans en ligne droite).

Le cheval ou le poney est préalablement détendu par le candidat.

Critères d'évaluation :

Réglage du harnachement et de l'enrênement
Correction des exercices
Comportement du cheval au cours du travail (calme, attitude, locomotion)
Comportement et place du meneur à pied
Correction dans l'accord des aides
Cohérence et efficacité du travail
Respect de la sécurité

Mention Equitation Western

Ol 9.1.1 : EC de présenter un cheval ou poney D en dressage western incluant une reprise combinée définie de dressage western à une main

Déroulement :

Le candidat se présente en tenue d'équitation western propre et correcte.

Le cheval est harnaché conformément au règlement de compétition d'équitation western édicté par la FFE.

Le cheval est préalablement détendu.

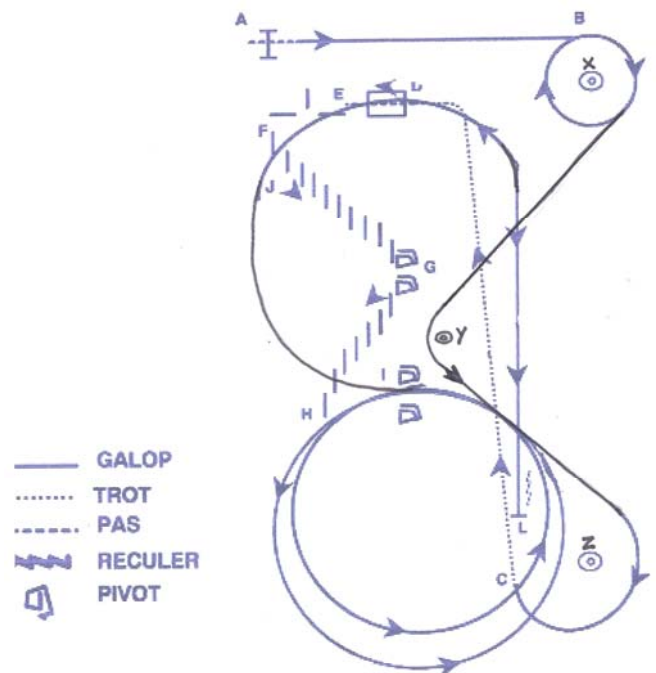
La reprise se déroule en mors de bride, tenue de rênes à une main, les éperons sont obligatoires.

Le candidat poursuit sa présentation, jusqu'à la fin du temps imparti, par un travail dans lequel il reprend les mouvements de la reprise qu'il juge utile d'améliorer.

Durée : 10 minutes maximum

Reprise imposée :

A	Franchir la porte au pas, prendre le galop à droite
B	Cercle à droite autour du cône
B-C	2 changements de pied sur le tracés des 3 plots X, Y, Z de part et d'autre de Y
C-D	Trot assis allongé
D	Passer au pas et franchir le pont
E-F	Pas de côté western sur le T
F-G	Appuyers western au trot vers la gauche
G	Un pivot à droite et un autre à gauche sur les antérieurs
G-H	Appuyers western au trot vers la droite
H	Galop sur un grand cercle à gauche, puis un cercle plus petit
I	Arrêt ; un pivot sur les postérieurs à gauche puis un pivot à droite
I	Galop à droite sur un cercle non clos ; ligne droite ; arrêt ; reculer plus de 3m



Critères d'évaluation :

Justesse du travail : impulsion, attitude et équilibre du cheval
Qualité de la présentation de la reprise : exactitude des mouvements et respect des tracés
Position, assiette et fonctionnement du cavalier
Justesse dans l'emploi des aides
Précision et qualité de l'exécution des manœuvres
Correction et cohérence des exercices repris après la reprise

OI 9.1.2 : EC de présenter un cheval ou poney D en reining à une main incluant un parcours défini

Déroulement :

Le candidat se présente en tenue d'équitation western propre et correcte.

Le cheval est harnaché conformément au règlement de compétition d'équitation western édicté par la FFE.

La reprise se déroule en mors de bride, tenue de rênes à une main, les éperons sont obligatoires.

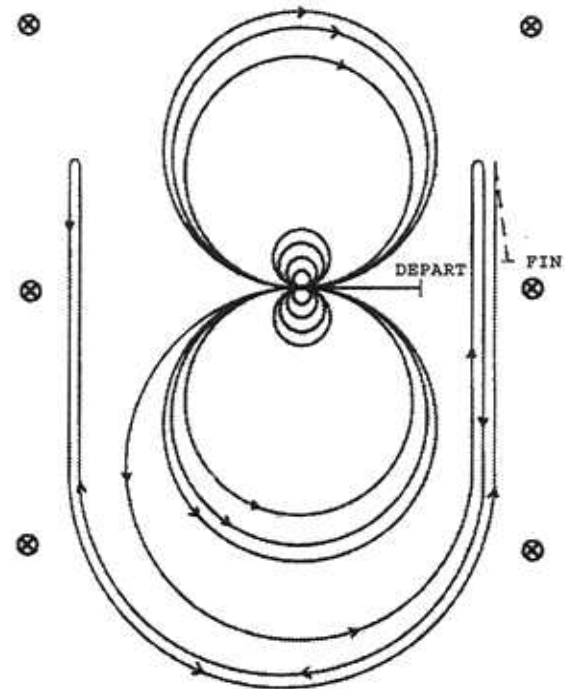
Le candidat poursuit sa présentation, jusqu'à la fin du temps imparti, par un travail dans lequel il reprend les mouvements qu'il juge utile d'améliorer.

Le cheval est préalablement détendu.

Durée : 10 minutes maximum

Définition du parcours

Commencer au centre de l'arène, face au mur de gauche :	
1	Exécuter 4 spins à droite
2	Exécuter 4 spins à gauche ; Immobilité
3	Galoper sur le pied gauche, exécuter trois cercles à gauche : les deux premiers cercles grands et rapides, le troisième cercle petit et lent. Changer de pied au centre de l'arène.
4	Exécuter trois cercles à droite : les deux premiers cercles grands et rapides, le troisième cercle petit et lent. Changer de pied au centre de l'arène.
5	Commencer un large cercle rapide à gauche mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté droit de l'arène, passer la marque centrale et exécuter un roll back à droite à 6 mètres au moins du mur. Pas d'immobilité.
6	Revenir autour du cercle précédent mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté gauche de l'arène, passer la marque centrale et exécuter un roll back à gauche à 6 mètres au moins du mur. Pas d'immobilité.
7	Revenir autour du cercle précédent mais ne pas fermer ce cercle. Continuer le long du côté droit de l'arène, passer la marque centrale et effectuer un sliding stop à 6 mètres au moins du mur. Reculer d'au moins 3 mètres. Immobilité pour montrer la fin du parcours.
Le cavalier doit enlever et montrer la bride au juge.	



Critères d'évaluation :

Justesse du travail : impulsion, attitude et équilibre du cheval
Qualité de la présentation de la reprise : exactitude des mouvements et respect des tracés
Position, assiette et fonctionnement du cavalier
Justesse dans l'emploi des aides
Précision et qualité de l'exécution des manœuvres
Correction et cohérence des exercices repris après la reprise

Ol 9.1.3 : EC d'effectuer le travail non monté défini d'un cheval ou poney, spécifique à la mention équitation western

Déroulement :

30 minutes avant l'épreuve, le candidat tire au sort entre :

a. travail d'un cheval ou poney en liberté dans un round pen

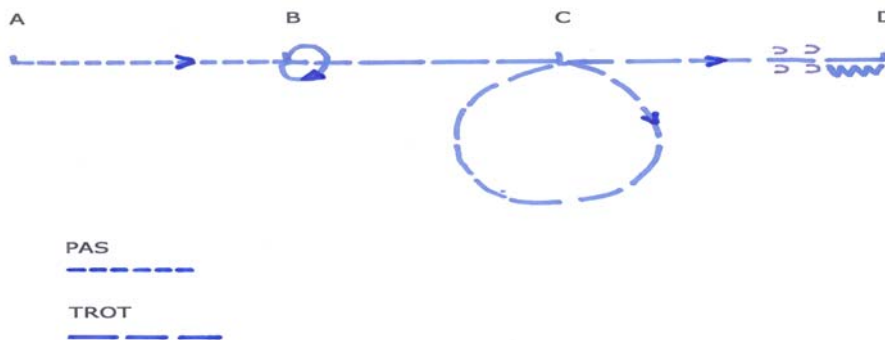
Le candidat découvre le cheval qu'il aura à travailler, il devra pouvoir le déplacer aux trois allures et aux deux mains dans le round pen et montrer sa capacité à obtenir un contrôle élémentaire du cheval dans ses déplacements et les transitions en liberté.

b. travail en longe au lasso

Le lasso est disposé sur la tête du cheval comme un licol par le candidat qui détendra son cheval préalablement à la séance, le cheval aura déjà été manipulé au lasso. Pour l'épreuve devant le jury le candidat devra contrôler son cheval aux trois allures sur un cercle type longe et montrer sa compétence dans ce type de travail et dans le maniement en toute sécurité du lasso dans le travail à pied.

c. travail de présentation en main de type « showmanship »

La présentation en main se fait à l'arrêt, au pas et au trot selon les modalités définies pour les présentations « showmanship » après définition d'un parcours affiché pour les candidats. Le cheval est préalablement détendu.



D

Critères d'évaluation :

Réglage des harnachements
Comportement et place du candidat
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail
Correction dans l'accord des aides
Respect de la sécurité

Mention Equitation de tradition et de travail

9.1.1 - Etre capable de présenter un cheval ou un poney D en dressage de tradition et de travail incluant une reprise d'équitation traditionnelle définie

Déroulement :

Le candidat présente les mouvements dans une tenue et avec un harnachement d'équitation de tradition et de travail, conformément au règlement de la discipline édicté par la FFE.

Le candidat poursuit sa présentation, jusqu'à la fin du temps imparti, par un travail dans lequel il reprend les mouvements qu'il juge utile d'améliorer.

Le cheval est préalablement détendu par le candidat.

Durée : 12 minutes maximum

Mouvements imposés :

Au pas	Entrée au galop ; arrêt ; salut
	Réaliser 2 cercles égaux de 10m aux 2 mains
	2 pirouettes directes aux 2 mains
	Allongement du pas
Au trot	Changement de main dans l'attitude de l'appuyer
	2 cercles de 8m aux 2 mains, hanches en dedans.
	2 diagonales avec allongement
	Transition trot / arrêt / reculer / trot / arrêt
Au galop	2 cercles de 10m en huit de chiffre avec changement de pied
	Accélération sur la longueur
	½ pirouette de travail à droite, rejoindre la piste au contre-galop et changer de pied
	½ pirouette de travail à gauche, rejoindre la piste au contre-galop et changer de pied
	Doubler dans la longueur ; arrêt final

Critères d'évaluation :

Impulsion, locomotion, harmonie générale
Correction des mouvements et de l'attitude
Spontanéité du travail
Dextérité
Correction du style
Choix et amélioration des mouvements repris après la reprise

OI 9.1.2 : EC de présenter un cheval ou un poney D sur le test de maniabilité défini

Déroulement :

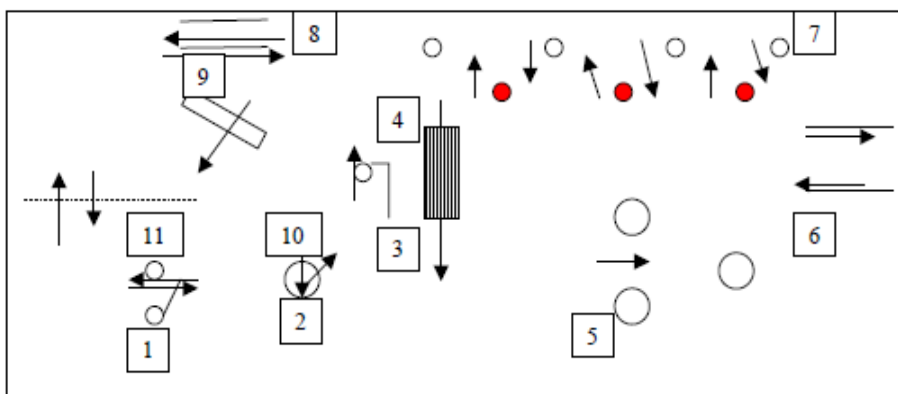
Le candidat réalise un parcours de maniabilité chronométré, dans une tenue et avec un harnachement d'équitation de tradition et de travail, conformément au règlement de la discipline édicté par la FFE.

Le temps accordé est laissé à l'appréciation du jury en fonction du tracé du parcours.

L'évaluation porte sur la qualité d'exécution lors de la réalisation des différents obstacles et sur la vitesse de réalisation et le temps mis à effectuer le parcours.

Le cheval est préalablement détendu par le candidat.

Exemple de parcours possible :



N°	OBSTACLES	N°	OBSTACLES
1	Ouvrir et franchir le portail sans le lâcher	7	Réaliser un slalom entre les fanions
2	Prendre l'aiguillette	8	Avancer puis reculer dans le couloir de barres
3	Prendre l'anneau avec l'aiguillette	9	Franchir un obstacle de 0,40 m
4	Franchir la passerelle	10	Déposer l'aiguillette avec l'anneau dans le tonneau
5	Conduire entre les tonneaux	11	Ouvrir et franchir le portail sans le lâcher
6	Franchir les barres au sol par déplacement latéral		

Temps imparti : A réaliser dans un temps limite à ne pas dépasser. Calcul du temps :
Temps de base calculé à 350 m/mn pour la distance du parcours auquel s'ajoute 10" par obstacle
Exemple pour 350m : $9 \times 10 = 90'' + 1' = 2'30''$

Critères d'évaluation :

Parcours effectué dans sa totalité
Correction et justesse du travail
Justesse dans l'emploi du cheval au travail (soumission, calme, impulsion)
Respect du temps accordé

Ol 9.1.3 : EC de réaliser avec un cheval ou un poney D le test de tri du bétail défini

Déroulement :

Le candidat réalise l'épreuve dans une tenue et avec un harnachement d'équitation de tradition et de travail, conformément au règlement de la discipline édicté par la FFE.

L'épreuve peut se dérouler avec du bétail domestique ou du bétail sauvage.

Le candidat se présente accompagné de deux partenaires expérimentés à cheval mis à disposition par l'organisme de formation. Il doit trier trois vaches en 6 min, dans les conditions identiques à celles décrites dans le règlement officiel FFE de l'équitation de travail pour les épreuves de tri du bétail sauvage et domestique. Il dirige lui-même les opérations de tri et sépare lui-même du troupeau le bétail à trier. Les bêtes sont tirées au sort et identifiées. Elles sont triées dans l'ordre choisi par le candidat.

Les bêtes sont tirées au sort et identifiées. Elles sont triées dans l'ordre choisi par le candidat.

Suivant les lieux d'organisation l'épreuve se déroule soit dans un enclos de tri conformément au plan ci-dessous soit en pays avec une zone de parage délimitée.

	Zone de parage 30 à 50 m	Zone d'action 30 à 50 m	Zone intermédiaire 10 m	Zone d'isolement du bétail partenaires
30 m				

Critères d'évaluation

Correction et justesse du travail (placement/ au bétail, maintien des distances, prise de pouvoir sur la bête à trier)
Maintien du calme dans le troupeau (calme, pertinence, patience)
Justesse dans l'emploi du cheval de travail (Soumission, impulsion, calme et rectitude)
Efficacité du travail effectué
Respect du temps imparti

OI 9.1.4 : EC de présenter un cheval ou poney sur un travail non monté spécifique à la mention équitation de tradition et de travail défini

Déroulement :

30 minutes avant l'épreuve, le candidat tire au sort entre :
Cheval préalablement détendu par le candidat

a. travail d'un cheval ou poney, à la longe sans enrênement

Le candidat présente un travail à la longe d'un cheval ou poney, sans enrênement, aux trois allures, aux deux mains, avec des transitions.

b. travail d'un cheval ou poney, aux longues rênes

Le candidat présente un travail aux longues rênes d'un cheval ou poney, aux trois allures, comprenant au minimum des cercles aux deux mains, des changements de cercle, des transitions et des changements de main.

Durée : 10 minutes maximum

Critères d'évaluation :

Réglage et utilisation des harnachements
Correction des exercices réalisés (attitude, orientation, locomotion)
Adaptation au comportement du cheval au cours du travail
Comportement et place lors du travail
Respect de la sécurité
Cohérence et efficacité de l'ensemble du travail